

SEANCE DU 25 JUILLET 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, MONDORGE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme DURRUTY, M. LIÉNARD, Conseiller Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. MONDORGE à M. CAZAUX ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. LAFITE à Mme LANNEVERE.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 24 - URBANISME - BAYONNE.
DOMAINE UNIVERSITAIRE DE SAINT-CROUTS. RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ETAT. RESTAURANT UNIVERSITAIRE ET LOGEMENT DE FONCTION.

Monsieur GRENET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Au terme d'un acte administratif reçu par le Préfet en date du 06 novembre 1987, le Président du District B.A.B. avait consenti au profit de l'Etat, représenté par le Directeur des Services Fiscaux, un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans à courir à compter du 1^{er} juillet 1985, portant sur un terrain de 4 645 m², un bâtiment à usage de restaurant universitaire, un logement de fonction avec garage, une galerie de circulation et un abri-vélo, le tout situé Avenue Jean Darrigrand à Bayonne, lieu-dit Saint-Crouts.

Le bail a été consenti moyennant le franc symbolique.

Le Restaurant Universitaire en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Bayonne à proximité du site de la Nive à Bayonne, vient en remplacement de celui du site de Saint-Crouts. Aussi, dès la rentrée 2008, les bâtiments objet du bail précité seront libérés et la Commune de Bayonne remettra à l'Etat le nouveau restaurant universitaire de la Nive.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

28 JUIL. 2008

Affiché le

28 JUIL. 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,



Pierre GRENADE

Considérant que le bail emphytéotique perdra alors toute sa portée et d'un commun accord avec l'Etat,

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser Monsieur le Président, à signer l'acte de résiliation administratif du bail emphytéotique signé le 06 novembre 1987, portant sur un terrain et des bâtiments cadastrés aujourd'hui section BT 289, situés Avenue Jean Darrigrand à Bayonne, à usage de Restaurant Universitaire, logement de fonction et annexes.

Il est ici précisé que la Communauté d'Agglomération retrouvera la pleine propriété des biens à la date de la signature de l'acte de résiliation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ